NE
6188

Digitized by Google

BERNE AU XVIIIE SIÈCLE

PAR

J.-R. SINNER DE BALLAIGUES.

Extrait d'un volume inédit du Voyage dans la Suisse occidentale (1781).

BCU - Lausanne
1094398902

BERNE,
LIBRAIRIE J. DALP.

NEUCHATEL — IMPRIMERIE DE H. WOLFRATH.

1853.

Digitized by Google

Digitized by Google

BERNE AU XVIIIE SIÈCLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

BERNE AU XVIIIE SIÈCLE

PAR

[Johann] [Rudolf]
J.-R. SINNER DE BALLAIGUES.

Extrait d'un volume inédit du Voyage dans la Suisse occidentale (1781).

NE C188

BERNE,
LIBRAIRIE J. DALP.

NEUCHATEL — IMPRIMERIE DE H. WOLFRATH.

1853.

Digitized by Google

18210.

Digitized by Google

Parmi les érudits qui ont le plus honoré Berne au XVIIIe siècle, — et en mettant à part Albert de Haller qui dépasse cette catégorie de toute la hauteur de son génie, — il faut compter aux premiers rangs l'auteur du *Voyage historique et littéraire dans la Suisse Occidentale*, J.-R. Sinner, en son vivant seigneur de Ballaigues, bibliothécaire de la ville de Berne et bailli de Cerlier. A cette époque-là, comme Sinner le dit lui-même, « c'était une belle chose qu'un bailli ber- » nois : à la fois préteur de province, intendant, adminis- » trateur des revenus publics, inspecteur des ponts et chaus- » sées, en un mot un bailli était tout. » Et si par hasard, non content d'être tout, il était encore archéologue, littérateur et philosophe, comme ce fut le cas de notre auteur, il faut avouer que c'était alors un homme digne de quelque considération. Malgré cela la gloire du seigneur de Ballaigues, qui n'a jamais jeté un bien vif éclat, va diminuant de jour en jour, et, si l'on n'y prend garde, ne subsistera bientôt plus que dans la mémoire indulgente des bibliophiles. Avant de lui emprunter quelques pages, il nous semble à propos de le faire connaître en peu de mots.

J.-R. Sinner naquit à Berne en 1730, d'une ancienne famille patricienne, originaire du Valais. C'est, dit-on, la même

Digitized by Google

que celle des Schinner qui a si fort illustré son nom dans l'histoire du XVIe siècle. Possédé dès son enfance d'une passion exclusive pour l'étude, il négligea tout le reste et demeura, sa vie durant, parfaitement impropre au commerce du monde, gauche, sauvage, un véritable ours en un mot, *mais un ours mal léché*. On pourrait dire, en empruntant aux littérateurs de son temps leur style mythologique, que le culte assidu des Muses ne lui laissa pas le temps de sacrifier aux Grâces. Il n'avait que dix-huit ans quand il fut appelé aux fonctions de bibliothécaire : son érudition lui avait mérité cette place, son nom lui en valut de plus brillantes : il entra dans le Grand-Conseil en 1764, et en 1776 il devint bailli de Cerlier. Nous ignorons comment il s'acquitta de ses fonctions politiques et administratives ; quoi qu'il en soit, il consacra toujours à l'étude la meilleure partie de son temps, et ses administrés de Cerlier entendirent souvent sans doute dans son antichambre le mot célèbre de l'évêque d'Avranches : *Monseigneur étudie*. Il soutenait une correspondance suivie avec les hommes les plus savants de la Suisse et de l'étranger, et écrivait dans maint journal littéraire. Il avait déjà fait paraître de 1760 à 1772, son *catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Berne*, en 3 volumes in-8°, ouvrage solide, produit de laborieuses recherches, qui conserve encore aujourd'hui toute son importance. Sa traduction française des *Satires de Perse* (1765), accompagnée du texte revu sur les manuscrits de Berne, est consultée avec fruit par les philologues, même après celles de Lemonnier et de Sélis. On a encore de lui des *Extraits de quelques poésies des XIIe, XIIIe et XIVe siècles*. (Lausanne 1759) et un *Essai sur les dogmes de la métempsychose et du purgatoire enseignés par les Bramines de l'Indostan* (1771).

Mais l'ouvrage le plus intéressant de Sinner est sans contredit le *Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale*, publié pour la première fois à Neuchâtel en 1781 en deux volumes in-8°, et qui eut plus tard l'honneur d'une réimpression et d'une traduction en allemand. Il parut sans

Digitized by Google

nom d'auteur, comme la plupart des livres de Sinner. Tous ceux qui s'occupent de l'histoire et des antiquités de la Suisse en font encore grand usage, et quoiqu'il ait paru dès lors beaucoup d'ouvrages sur le même sujet, celui-là n'a pas été remplacé. L'état des Lettres et des arts, les bibliothèques, les collections savantes, les antiquités, attirent particulièrement l'attention de l'auteur. Il parcourt successivement et décrit avec exactitude la ville et l'évêché de Bâle, Neuchâtel, Lausanne, Genève, le Valais, etc. Le cadre de l'ouvrage n'est pas cependant entièrement rempli : l'auteur avait promis d'y faire rentrer les cantons de Berne, de Zug et de Lucerne : Le *Mercure suisse* avait annoncé l'ouvrage à grand bruit et donné la table des matières ; on était donc en droit d'attendre un troisième volume, mais ce volume ne parut pas. L'aristocratie bernoise s'était émue en apprenant qu'elle allait être présentée au public, non plus par des étrangers que l'on pouvait toujours récuser comme mal informés, mais par un de ses propres membres. Sinner, il est vrai, ne parlait qu'avec respect du gouvernement de sa patrie et ne se permettait que les critiques les plus inoffensives; mais le Sénat de Berne, par une sage politique, n'aimait guères qu'on parlât de lui, fût-ce même pour en dire du bien, — *amica silentia.* Il intervint auprès de l'auteur pour l'engager à laisser en portefeuille son manuscrit. Ce fut un moment pénible pour Sinner ; un rude combat s'engagea dans son sein entre le bailli et l'homme de lettres. Ce dernier cependant aurait sans doute fini par l'emporter sans une circonstance imprévue qui tira notre auteur de son indécision.

L'abbé Raynal avait fait paraître en 1770 son *Histoire philosophique et politique des deux Indes,* et cet ouvrage, expression fidèle et complète des doctrines philosophiques de l'époque, avait produit une immense sensation. Une seule chose manquait au succès et à la popularité de l'auteur : il n'avait été condamné ni par la Sorbonne ni par le Parlement. C'était un échec pour l'abbé. Quoi ! Jean-Jacques avait été banni pour la profession de foi, aux trois-quarts chrétienne,

Digitized by Google

du Vicaire savoyard, — et lui, Raynal, auteur d'un des ouvrages les plus hardis que le siècle eût vu naître, n'obtenait pas même les honneurs de la Bastille. Il redoubla de témérité; il répéta sous toutes les formes : *Adsum qui feci*. Ce ne fut pas assez pour lui d'inscrire en tête d'une nouvelle édition de son livre (1780) ses noms et prénoms *Guillaume-Thomas Raynal*, il y joignit en quelque sorte son signalement, en faisant mettre son portrait au frontispice. Mais le temps de l'*Emile* était passé. Louis XVI, dont la tolérance naturelle n'avait fait que se développer sous l'influence de Necker et de Malesherbes, s'obstina à fermer les yeux sur la hardiesse de l'*Histoire philosophique*. Il fallut placer dans son cabinet un exemplaire de cet ouvrage, relié de manière à s'ouvrir de lui-même aux passages les plus séditieux. Il ne fut désormais plus possible au roi de feindre l'ignorance; le Parlement fut saisi de l'affaire, Raynal obtint l'exil désiré. Il choisit la Suisse pour le lieu de sa retraite, pensant avoir quelque droit à la reconnaissance de ce pays pour s'être jadis interposé entre les partis qui divisaient Genève, et pour avoir, le premier, élevé un monument aux héros du Grütli.

Raynal se fixa donc à Neuchâtel : le bruit de son arrivée ne tarda pas à parvenir jusqu'au château de Cerlier où Sinner résidait alors. Le bailli bernois, assez sympathique à la philosophie de son temps, conçut un vif désir de voir l'illustre proscrit, — sans se faire connaître, cela va sans dire. L'occasion ne tarda pas à se présenter. Raynal entreprit d'aller jusqu'au lac de Lucerne rendre hommage à son monument; il devait faire à Anet son premier relai. A cette nouvelle, le bailli n'hésite pas ; — à tout hasard, et par une précaution d'auteur, il fourre dans ses vastes poches de bibliophile les deux volumes de son *Voyage littéraire* et s'achemine vers Anet. L'abbé était à peine arrivé à l'auberge de l'Ours quand Sinner entra et vint prendre place à table à côté de lui. Quoique sa timidité et sa gaucherie naturelles ne fissent que redoubler en présence d'un homme comme Raynal, la conversation ne tarda pas à s'engager, grâce à l'entrain méri-

Digitized by Google

dional de celui-ci. Au bout d'un instant elle avait franchi les phrases banales et les préliminaires obligés.

Voyez-vous, Monsieur, — disait l'abbé de ce ton d'oracle qui lui était propre et qui faisait dire à Frédéric-le-Grand qu'en l'entendant parler sur les causes des choses, il croyait entendre la Providence, — je connais la Suisse depuis longtemps, et mieux que les Suisses eux-mêmes, et je vous déclare que ce pays-là n'a pas de nationalité : Genève et Neuchâtel, c'est encore un peu la France ; Zurich, c'est déjà tout-à-fait l'Allemagne. Quant à Berne.....

— Eh bien ! Quant à Berne ?

— Berne ? quelle langue parle-t-on à Berne ? demanda l'historien des deux Indes.

— Le peuple, répondit Sinner, y parle une espèce d'allemand assez grossier, qui offre de nombreuses analogies avec l'anglais; (c'était une de ses thèses favorites) — Mais nous autres patriciens, nous parlons de préférence le français, et, — ajouta-t-il, empressé d'amener la conversation sur le terrain de la littérature, — nous *écrivons* en français.

— Ah ! vraiment !.... Ce doit être également *une espèce* de français ! Offre-t-il aussi des analogies avec l'anglais ?

— Il est vrai, répondit le bailli un peu piqué, que la plupart des auteurs bernois se ressentent de leur origine germanique ; il en est cependant quelques-uns, je crois, qui font exception, et dont le style ne serait pas désavoué par un écrivain français.

— C'est possible, — fit Raynal avec une indifférence glaciale qui désespéra son interlocuteur.

— Je pourrais vous faire voir des livres écrits d'un style pur et correct, reprit Sinner en fouillant dans sa poche.

— Inutile, inutile, monsieur, dit l'abbé. — Mais le bailli avait déjà posé sur la table un de ses volumes. L'abbé l'ouvrit négligemment et en lut quelques lignes.

— Oui, vous avez raison ; ce n'est pas mal pour un bernois, beaucoup moins mal que je ne l'aurais cru.

Digitized by Google

— Y trouveriez-vous quelque chose à reprendre? hasarda l'auteur, à demi satisfait du compliment.

— Non, ce n'est pas mal, je vous le répète. Il va sans dire qu'un français n'écrirait jamais de la sorte, mais quand on songe que c'est un Bernois qui a fait cela....

— Je vous en prie, Monsieur, — répliqua Sinner d'une voix suppliante, — indiquez-moi les phrases qui vous sembleraient n'être pas....

— Oh! pour cela, c'est facile, — s'écria l'abbé en rouvrant le livre. — Voyez celle-ci, — et celle-ci, — et celle-là encore. Qu'est-ce que *cette république qui ressemble aux abeilles?* Et que SON *histoire a été écrite par Spon* DONT *l'ouvrage rend compte de* SON *gouvernement?* Le Mercure de Neuchâtel lui-même ne se permettrait pas une phrase pareille! Tenons-nous en au titre : *Voyage littéraire;* encore passe; mais a-t-on jamais dit *un Voyage historique?*

— Monsieur, — interrompit Sinner, trahissant le double incognito, — puisque une histoire des Indes peut être *politique et philosophique*, pourquoi donc un voyage ne serait-il pas *historique?*

Le seigneur de Ballaigues se consola un moment en songeant à l'à-propos de sa répartie; mais il était blessé au cœur. Il s'était efforcé toute sa vie d'oublier l'allemand de sa nourrice, il avait cru écrire en français, et on venait de lui enlever brutalement cette illusion. Il s'en retourna silencieusement à Cerlier, et pour la première fois, en traversant le Jolimont, il ne songea pas à se demander si ce nom venait de *Jules,* de *Giol* ou de *Hiol.*

De retour chez lui, son premier soin fut de reléguer les deux fatals volumes dans le coin le plus obscur de sa bibliothèque; il ne voulut plus entendre parler de cet ouvrage, et ce ne fut que l'année de sa mort que la Société typographique en donna une nouvelle édition (1787).

Quant au troisième volume encore en manuscrit, il avait

Digitized by Google

partagé le sort des deux autres, et on l'avait même pendant longtemps considéré comme perdu. Il est enfin tombé entre les mains de M. Louis de Sinner, l'habile helléniste, qui a bien voulu nous le confier et nous autoriser à en extraire ce que nous jugerions convenable. Notre choix ne pouvait être douteux, nous avons transcrit le fameux chapitre relatif à la ville de Berne, et c'est celui que nous allons mettre sous les yeux du public.

Nous n'avons presque rien changé au manuscrit original; nous nous sommes borné à supprimer ou à abréger les passages qui nous ont paru les moins intéressants. Nous n'avons point cherché à donner au style, cette élégance française qu'y aurait souhaitée l'abbé Raynal, — ce qui nous eût été sans doute aussi difficile qu'à l'auteur. Nous nous sommes contenté de retoucher les phrases les plus incorrectes, comme Sinner l'aurait fait lui-même s'il avait livré son volume à l'impression.

Digitized by Google

Digitized by Google

BERNE AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

I. GOUVERNEMENT DE BERNE. — VIE DE SOCIÉTÉ. — LANGUE.

Berne est la capitale du plus puissant des cantons, dont l'étendue égale le tiers de la Suisse et dont la population est, selon des dénombrements faits il y a douze ans, d'environ 340 mille ames. La ville elle-même ne contient pas au-delà de dix à onze mille habitants : les citoyens ne forment que le tiers de la population.

Tout bourgeois de Berne, ayant 29 ans accomplis, a le droit d'aspirer au conseil des 200 qu'on appelle *Grand-conseil*. Le corps de la bourgeoisie à considérablement diminué depuis cent ans. Il faut sans doute attribuer cette décadence à l'esprit de l'aristocratie qui tend continuellement à se resserrer. Le droit d'élire tous les magistrats réside dans les deux conseils. Dès-lors il était aisé de prévoir que les familles, une fois en possession du gouvernement, en rendraient l'entrée difficile aux autres.

Vers la fin du siècle passé, après la révocation de l'édit de Nantes, un assez grand nombre de Français religionnaires qui quittaient leur patrie, sollicitèrent la permission de bâtir un faubourg à Berne où ils voulaient transporter leur fortune et leur industrie. Cet accroissement aurait augmenté la richesse de la capitale, mais les principes qui régnaient déjà, peut-être une sage politique, engagèrent le gouvernement à les refuser. On craignait que le luxe ne s'introduisît à la suite de l'industrie; on craignait surtout que ces nouveaux colons, en contractant des mariages, n'acquissent assez de crédit pour faire un jour recevoir leurs descendants au nombre des citoyens, et que les nouveaux venus ne prissent enfin le dessus sur les enfants de la maison. On se contenta de recevoir à Berne quelques familles d'artisans et de fabricants français, dont

Digitized by Google

la postérité compose aujourd'hui une petite colonie qui vit en communauté séparée, qui a sa paroisse et deux pasteurs, auxquels on a assigné l'ancienne église des dominicains.

Les habitants perpétuels forment une classe inférieure de citoyens; ils sont exclus de la magistrature et de tous les bénéfices civils. Les fils bâtards des citoyens sont incorporés dans cette classe. Une loi positive leur promet l'entrée de la grande bourgeoisie dès que le gouvernement, seul arbitre en pareil cas, trouvera à propos d'augmenter, par des réceptions nouvelles, le nombre des citoyens. Depuis un siècle on n'a point jugé convenable de faire cette opération. Les familles nobles du pays de Vaud ont en vain ambitionné d'être admises; leurs diverses tentatives à cet effet ont échoué. Le général de Sacconay, gentilhomme du pays de Vaud, âgé de près de 70 ans, obtint seul cette grâce à la suite de la bataille de Vilmergen, en récompense des services qu'il avait rendus en contribuant à la victoire.

Les *tribus* ou *abbayes*, (en allemand *Gesellschaften*) sont des corporations dont l'origine se perd dans les premiers siècles de la république. Dans les états démocratiques, et même à Zurich et à Bâle dont la constitution est mixte, les tribus ont une connexion plus étroite avec le gouvernement. A Berne, ce sont des corporations combinées avec quelques maîtrises, ayant des revenus communs qu'elles emploient au soutien des familles indigentes et à l'éducation des enfans sans fortune. Ces tribus sont au nombre de treize; la première en rang est celle des Gentilshommes qu'on appelle en allemand la tribu du Fou ou du chardonneret. Chaque abbaye a une maison en propre; celle-ci porte un chardonneret et une tête de fou pour enseigne. Il est probable que cette tribu ne fut d'abord qu'une corporation des nobles, semblable à celles qui existaient autrefois en Flandre et en Bourgogne et dont on peut lire les lois et les institutions dans le grand livre des *Cérémonies et coutumes des peuples*. La noblesse de Berne était autrefois en possession de la plupart des premières charges de l'état: elle jouissait d'un grand nombre de prérogatives dont il n'est rien resté qu'une distinction bornée à six familles, qui dans le petit conseil seulement ont le rang sur les autres. La noblesse se distinguait jadis aussi par des titres que le gouvernement ne reconnaît plus. Pour mieux établir l'égalité entre les familles, on arrêta, il

Digitized by Google

y a quelques années, qu'à l'avenir tout membre du gouvernement porterait le titre de *Noble (Edelgeboren)*.

Les Bernois semblent n'estimer que deux états, la robe et l'épée. Ces deux états sont en quelque manière réunis. Tous les magistrats, tous les citoyens revêtus d'emplois, les avocats, les procureurs, les notaires, portent l'épée; à l'église et dans les tribunaux, tous les citoyens l'ont aussi ; les paysans même en certaines occasions, comme d'une noce ou d'un baptême, portent cet attribut militaire qui est l'emblême d'un peuple libre et guerrier.

Le souverain bonheur d'un citoyen de Berne, c'est d'être du conseil des 200. L'honneur de partager la souveraineté, et d'être en quelque manière le $^1/_{200}$ du pouvoir législatif n'est pas le seul attrait de cette place; les baillages, qui sont des espèces d'intendances de provinces, ne sont donnés qu'à des membres du gouvernement et ne peuvent qu'être fort ambitionnés dans un pays où les fortunes sont peu considérables. Les baillages en effet rendent annuellement de 7, 8, jusqu'à 24 mille livres. (La livre numéraire de Berne vaut 15 lots courant, ou 22 lots 6 deniers de France). Ils sont distribués par le sort pour six années; cet usage n'a été introduit que depuis soixante ans : autrefois tous les emplois se donnaient par le crédit et la brigue. Il en résultait que souvent, comme de nos jours encore en Angleterre, les candidats se ruinaient par les dépenses qu'ils faisaient pour obtenir la place vacante. Le sort, qui a coupé ce mal par la raciue, a peut-être extirpé un bien, l'émulation.

Les régiments d'infanterie que la république a donnés au roi de France, à la Hollande et au roi de Sardaigne, par des capitulations et des traités, sont devenus une source de fortune pour les Bernois qui se vouent à l'état militaire. Le plus lucratif de ces services est celui de Hollande. La paie des capitaines est évaluée à 1000 ducats; autrefois elle était plus considérable encore. Si l'on songe en outre qu'un Bernois qui sert dans un de ces régiments, depuis le grade de subalterne jusqu'à celui de colonel, peut également être du conseil des 200 et que son rang court pour aspirer à tous les emplois, l'on conviendra que l'état militaire est bien favorisé. Pour mieux comprendre ceci, il faut savoir que le rang pour aspirer aux baillages se règle sur l'ancienneté de la promotion au conseil des deux-cents; les promotions étant de dix en dix ans, le capitaine français ou hollandais élu membre des 200 en 1764, viendra

Digitized by Google

au bout de dix années prendre un baillage auquel aucun membre de la promotion de 1775 ne peut aspirer en concurrence avec lui.

Quoique Berne soit entièrement aristocratique, le corps de la bourgeoisie ne laisse pas de s'assembler deux fois par année pour distribuer, soit à la pluralité des voix, soit par le sort, quelques petits bénéfices, ainsi que des champs qui appartiennent au corps entier de la communauté. Celle-ci est partagée en deux parties, dont l'une possède en propriété les champs situés à l'orient de la ville, et l'autre ceux qui sont à l'occident. Peut-être que dans les deux premiers siècles de la république, le corps des 200 représentait la totalité des citoyens. Cette conjecture, appuyée par diverses preuves, est confirmée par le nom de *Conseil et Bourgeois*, titre qu'on donna pendant longtemps aux deux conseils assemblés, et qui est encore usité dans le langage ordinaire. Le sceau de la république porta longtemps cette légende : *Sigillum communitatis villae Bernensis*. Mais quel gouvernement dans le monde n'a pas changé ? Il suffit que depuis plus de quatre siècles Berne soit aristocratique. Avant l'institution des tribus ou abbayes, le corps des citoyens était partagé comme la ville en quatre quartiers. Le tribunal des seize était pris dans ces quartiers, quatre dans chacun. Aujourd'hui c'est dans les abbayes. Mais j'oublie que je ne veux point décrire les gouvernemens de la Suisse.

La bonne compagnie de Berne est très nombreuse. Comme un grand nombre de familles font partie de la magistrature, et comme en général on n'est pas fort occupé, la vie de société est très développée à Berne, et l'on y donne plus d'heures à la dissipation que dans aucune autre ville de la Suisse. Il y a cependant peu de maisons riches, on n'y compte pas trois millionnaires ; 6 à 12 mille livres de rentes constituent une bonne maison. Berne est peut-être une des villes où il y a le moins de distinctions de rang et de fortune.

Le jeu semble être le goût dominant des Bernois ; il paraît que le désœuvrement l'entretient. Dans une ville où les arts sont peu cultivés, où il n'y a point de spectacles, peu de musique, que reste-t-il ? les cartes. La gêne que les lois imposent ne fait qu'augmenter ce goût.

Telle, dans les canaux pressée,
Avec plus de force élancée
L'onde s'élève dans les airs.

Digitized by Google

Il n'y a que l'éducation qui forme nos mœurs et nos habitudes, et les lois ne sont qu'un frein insuffisant pour les passions.

On parle généralement français dans la bonne compagnie. La province du pays de Vaud et la colonie française ont principalement contribué à rendre cette langue familière. La langue maternelle des Bernois est une espèce de vieux allemand très difficile à comprendre. Le caractère de ce dialecte est d'être précis et de contenir un grand nombre d'élisions et de monosyllabes. J'ai trouvé quantité de rapports entre ce dialecte et la langue anglaise.

II. ÉDITS CONTRE LE JEU ET CONTRE LE LUXE. — ANECDOTES A CE SUJET.

Les Bernois, disons-nous, ont toujours aimé la dissipation, les plaisirs et le luxe : le gouvernement y a, de temps en temps, opposé des édits fort sévères. On a proscrit les jeux de hasard, le gros jeu en général et tous les paris, sous peine d'amendes considérables. Après huit heures du soir, il est défendu de danser; après neuf heures, on n'ose plus jouer aux cartes ; aucun carrosse n'ose rouler après la même heure, et jamais pour aller au bal ou au spectacle. Les annales de la république nous ont transmis une anecdote assez singulière sur l'origine de ces lois somptuaires.

Un prêtre ayant volé à l'autel de l'église cathédrale un ciboire fort riche, on n'eut d'abord aucune connaissance de l'auteur de ce coup hardi, et l'on attribua l'événement à la colère du ciel, irrité contre les péchés régnants. Ce fut l'occasion d'un édit sévère, où l'on mettait des bornes au luxe des habits. On proscrivit les pierreries et les perles; on défendit les jurements, les cartes, les dés; on excepta de la défense les jeux des échecs et du trictrac. La noblesse se distinguait par des modes singulières : les hommes portaient de longs becs à leurs souliers et les femmes des robes à queue traînante. Tout cela fut interdit. La noblesse crut avoir lieu de se plaindre, les femmes se mêlèrent de cette affaire avec chaleur. On vit se renouveler le combat qui avait eu lieu à Rome entre Caton le censeur et les matrones, quand on proposa d'abolir la loi oppienne. Les gentilshommes et leurs femmes furent cités et leur cause plaidée. Condamnés à subir la loi, ils préférèrent l'exil à l'obéissance : cette querelle pensa bouleverser la république. On céda enfin de part et d'autre, et la noblesse rentra dans la ville.

Digitized by Google

Les Diesbach furent principalement mêlés à ces débats qui arrivèrent en 1470, plusieurs années par conséquent avant les guerres du duc de Bourgogne. On voit par ce qui se passa alors, qu'il y avait à Berne, en ce temps-là, une noblesse nombreuse et riche, et que Commines ne connaissait pas les Suisses quand il les représentait comme un peuple de paysans pauvres.

De nouvelles disputes s'élevèrent en 1731 à l'occasion des titres et des prérogatives que plusieurs familles prétendaient. Après d'assez longs débats, on défendit l'usage des armoiries écartelées et de toute espèce de titres de comte ou de baron donnés par des princes étrangers, et par une clause assez bizarre du même code, on interdit à tout citoyen de *s'élever au-dessus d'un autre :* ce qui est aussi étrange que si on défendait à un homme d'avoir plus d'esprit que son voisin.

Le dernier édit contre le jeu est de 1764. Quelques parties où il s'était fait de grosses pertes, et dont on avait trop parlé, occasionnèrent cette nouvelle loi qui oblige tous les magistrats à être délateurs. Il en est résulté que ces messieurs évitent les occasions de voir jouer des jeux défendus. C'est ainsi que Caton se retira des jeux floraux pour ne pas déranger le peuple romain. Depuis cette époque, les jeunes gens jouent plus en secret et plus gros jeu.

Cette multitude de gênes a fait imaginer le conte suivant :

Un voyageur qui se proposait de faire quelque séjour à Berne arrive aux portes de la ville, il ne peut entrer parce que c'est dimanche et qu'on n'ouvre qu'après le sermon. Il veut loger en maison bourgeoise, on lui apprend que les bourgeois n'osent loger personne. Arrivé à l'auberge il demande à aller dans un café, on lui dit qu'il n'y en a pas, si ce n'est deux ou trois cafés fermés où l'on n'entre qu'après avoir été présenté et reçu au scrutin. Après dîner il fait venir un carrosse pour parcourir la ville et faire des visites : un gendarme l'arrête et le met à l'amende, parce que ses chevaux vont au grand trot. On le présente dans une assemblée ; il ne joue que des jeux de hasard ; on lui dit qu'ils sont défendus. A neuf heures, il veut se retirer et apprend que les carrosses n'osent plus rouler. N'ayant pas envie de souper, il va prendre l'air à la grande terrasse ; la fraîcheur et la beauté de la nuit le plongent dans une douce rêverie, et quand il veut se retirer, il se trouve prisonnier, parce qu'à onze heures la terrasse se ferme. Un autre jour, il veut aller au spectacle, on lui apprend

Digitized by Google

qu'il doit aller à pied : il demande à louer une loge, on lui dit qu'il n'y a pas de loges, et qu'il est défendu de louer des places. Un jour, on le conduit au bal, il s'amuse un moment à regarder les danseurs, puis il engage une dame ; mais au moment où il se place pour une contre-danse, un signal fait cesser la musique et lui apprend que les bals doivent finir à huit heures sonnantes. Las de toutes ces contrariétés, il veut quitter Berne le soir même, mais on n'ouvre pas les portes après neuf heures. Le lendemain, il peut enfin partir; mais comme c'est dimanche, il est auparavant obligé de faire solliciter auprès de l'avoyer régnant un billet de permission, sans lequel on ne lui ouvrirait pas les portes. Très mécontent des républiques libres de la Suisse, il s'en retourne en France où l'on fait ce qu'on veut pour son argent, pourvu qu'on ne trouble le repos de personne et où chacun vit à son gré le jour ou la nuit.

III. ÉGLISE DU SAINT-ESPRIT. — MUSIQUE D'ÉGLISE. — TOUR ET PORTE DE SAINT-CHRISTOPHE. — FOSSÉ AUX OURS.

L'Eglise de l'Hôpital ou du Saint-Esprit se présente à l'entrée de la ville, après qu'on a passé les deux portes, entre lesquelles est un faubourg qui a été ajouté à l'ancienne enceinte. Il y avait autrefois en cet endroit un hôpital desservi par des religieux de l'ordre du Saint-Esprit. L'architecture de cet édifice est élégante. Le portail est décoré de deux colonnes formées chacune d'un seul bloc de grès. Tout le bâtiment est de la même espèce de pierre, excepté le soubassement qui est de marbre brun. La nef est de forme elliptique, et la chaire est placée au haut de la nef. Cette église n'a point de chœur, et cela eût, en effet, été inutile pour le culte protestant ; mais il est surprenant qu'elle soit sans orgues et que cette paroisse, la seconde de Berne, soit obligée de se contenter de la terrible musique des trompettes (en allemand *Posaunen*) qui accompagne le chant des Psaumes. Ces instruments, aussi bien qu'une espèce de cornet ou de clarinette dont le son est très aigu, font une musique insupportable. La lenteur du chant dont toutes les notes se soutiennent également, en augmente le désagrément. Les orgues seules pourraient en faire supporter la monotonie. Il n'y a pas plus de vingt ans qu'on se servait encore de ces *posaunen*

Digitized by Google

dans l'église cathédrale. Les amateurs de l'antiquité prétendaient que ces instruments étaient inséparables des psaumes. Ce fut même inutilement que les partisans d'une musique plus moderne tentèrent de mettre de la variété dans la *tenue* ou longueur des notes. On décida qu'elles seraient toutes égales, comme les citoyens, et les choses en sont restées là, dans toutes les églises du pays.

Cette Eglise de l'Hôpital a été achevée en 1729 et fait honneur à l'architecte. On l'obligea, malgré lui, de défigurer l'intérieur de la nef par des tribunes qui portent sur des piliers et des arcs fort bas. Les bancs de cette église, ainsi que de toutes celles de la ville, sont des propriétés de familles et sont tous marqués aux armes des propriétaires. Les femmes occupent le milieu de la nef et les hommes sont rangés tout autour. Les bancs d'hommes ont seuls des dossiers, comme si l'on eût voulu marquer par là la supériorité du sexe masculin. Du reste, les dames de Berne observent scrupuleusement les distinctions sociales en prenant place dans le lieu saint; la vanité se loge ici comme partout. Il est même assez surprenant de voir, aux grandes fêtes de l'Eglise, les combats qui se livrent pour la préséance. Ces espèces de luttes à coups de coudes rappellent à celui qui en est témoin qu'il est dans l'Eglise militante. Tout cela n'est pas bien conforme à l'humilité et à l'égalité qui devraient régner chez les chrétiens. Je fais ces observations parce qu'elles m'ont paru caractériser la bizarre fierté des républicaines. Ce même amour du rang et de la préséance se retrouve dans les sociétés et dans les assemblées où l'on joue : la femme d'un avoyer ou d'un trésorier ne manque pas de prendre le haut du sopha. On peut se convaincre ici que Pope a dit vrai, lorsqu'il a dit dans une de ses épîtres morales, que les femmes sont gouvernées par deux passions, celle du plaisir et celle de la domination :

« Men, some to business, some to pleasure take;
» But every woman is at heart a rake.
» Men, some to quiet, some to public strife;
» But every woman would be queen for life. »

L'enceinte de la ville de Berne finissait autrefois à la grande tour qui porte le nom de Saint-Christophe ou de Goliath. La vieille enceinte s'étend depuis cette tour à droite jusqu'à la porte d'Arberg. On a laissé subsister les anciens fossés qui flanquent extérieurement cette enceinte. Près de cette porte on voit une partie du fossé de

Digitized by Google

la ville, qui sert de demeure à quelques ours qu'on y nourrit pour l'amusement du public. Les historiens de Berne disent qu'après la bataille de Novare, les Bernois ramenèrent en triomphe un jeune ours qu'ils avaient trouvé dans le camp de M. de la Trémouille. Cet ours lui avait été donné à Lucerne où il s'était rendu l'année précédente pour traiter avec les Suisses au nom de Louis XII. On construisit près de la tour des prisons un fossé pour loger cet animal, sans doute en mémoire de la victoire qu'on venait de remporter. Dans la suite des temps, on augmenta le nombre des ours et l'on construisit un second fossé. Une citoyenne de Berne eut la singulière fantaisie de fonder une rente perpétuelle en grains pour leur nourriture. On ajouta une petite maison entre les deux fossés : les murs de ce bâtiment furent ornés de peintures qui représentaient l'histoire de la fondation de Berne. On établit un *intendant des ours* qui fut chargé de leur entretien. Chaque année on mettait un grand sapin au milieu de chaque fossé, et par je ne sais quelle bizarrerie, le Vendredi-saint était le jour réservé à cette belle fête. Ces fossés ont subsisté pendant deux siècles et demi. On proposa, il y a une vingtaine d'années, de mettre à la réforme ces pensionnaires inutiles et gloutons. Mais ils trouvèrent des défenseurs ; l'attachement aux anciennes institutions engagea à les conserver, on ne fit que changer leur demeure; l'ancien fossé qui défigurait une belle place fut comblé et la maison rasée. Un certain Bruys, qui voyagea en Suisse en 1728, rapporte au sujet des ours de Berne une anecdote plaisante que les curieux trouveront dans ses mémoires.

V. GRAND HOPITAL. — HOPITAL DE L'ILE. — CONSEIL DE SANTÉ. — MAITRISES. — RÉGLEMENTS SUR LES BLÉS. — GRENIER.

Le bâtiment du *Grand Hôpital* a été achevé en 1741. C'est un bel édifice carré, situé entre les portes ou dans le faubourg. Ses revenus, provenant en partie de legs pieux, sont très considérables. Cet hôpital est propriétaire de la belle île de Saint-Pierre dans le lac de Bienne. Il distribue des aumônes en argent, en pain et en soupes, aux indigents du corps de la bourgeoisie. L'origine de cet hôpital remonte à l'année 1233. Il fut longtemps desservi par deux religieux et un maître de l'ordre du Saint-Esprit ; mais

Digitized by Google

la corruption qui était devenue générale parmi les moines, gagna ceux-ci au point que l'an 1499 on leur fit leur procès. Il fut prouvé qu'ils consommaient annuellement 4,800 pots de vin. Une querelle qui s'était élevée entre le *maître* de l'hôpital et les frères, donna lieu à dévoiler leurs scandales. Les historiens de Berne, qui nous ont transmis les détails de ce procès, rapportent l'accusation du maître contre les frères en ces termes : « Il déclara qu'ils étaient paillards, impies, voleurs et ignorants comme des ânes. Les frères répliquèrent que le maître était épicurien, athée, hérétique, joueur et goulu. » Le maître ayant été mis en prison se pendit lui-même. Les annales suisses sont remplies de pareilles histoires.

Aujourd'hui cet hôpital sert à loger les pauvres paysans à qui on donne à manger et quelque argent pour continuer leur route. On y reçoit des pensionnaires qui ont d'assez bonnes chambres ; d'autres logements sont occupés par des fous ou par des gens que leur mauvaise conduite y a fait enfermer à la réquisition de leurs familles. La grande charité des établissements bernois et la beauté des bâtiments qu'on y a destinés a passé en proverbe ; on dit que dans cette ville les pauvres sont logés comme des princes et les grands comme des pauvres. Ce bâtiment du Grand Hôpital est cependant critiqué à juste titre : la principale porte de la grande façade est trop petite ; tout le socle de l'édifice est attaqué par l'humidité du sol où il y avait autrefois des jardins. Les particules nitreuses contenues dans ce terrain ont gagné la pierre de grès qui tombe en efflorescence. Le voyageur Andræ, dans ses lettres sur la Suisse, attribue cet accident à de petites marcassites invisibles contenues dans le grès ; il cite même des exemples de pierres dures qui subissent le même sort, et croit que cette maladie est la lèpre des bâtiments dont il est parlé dans les Livres de Moïse. Aujourd'hui on prévient cet accident en établissant tous les bâtiments neufs sur des socles de marbre bâtard qui les préserve parfaitement. Sur la grande porte on lit cette inscription :

« Christo in pauperibus. »

Cet hôpital a un intendant et un receveur qui sont logés dans le rez-de-chaussée. Ils sont, aussi bien que le prédicateur attaché à la maison, entretenus aux frais de l'institution qui est administrée par des membres du gouvernement sans aucun salaire. Les gens de service appartenant à l'hôpital sont appelés *Bettelvogt ;* ils portent

Digitized by Google

la livrée de la ville : noir et rouge. Un usage pieux attaché à leurs fonctions est de collecter tous les dimanches, à l'issue du sermon, des aumônes qu'on leur donne dans un grand nombre de maisons particulières ; ils portent à cet effet une clochette et une boîte de fer-blanc, où l'on jette ce qu'on veut bien leur donner pour être distribué à la porte de l'hôpital. C'est dans cette même maison qu'on prépare les repas des galériens dont le domicile est à côté ; leur travail n'est pas fort rude, et l'on a vu des gens parmi eux qui ont préféré cette existence à la liberté indigente qu'on voulait leur rendre.

L'*Hôpital de l'Ile* (1), destiné uniquement aux malades, est un bâtiment en pierres de taille, situé dans la plus belle exposition: il a des terrasses et des jardins très remarquables. Ses revenus sont de la même nature que ceux de l'hôpital des pauvres. Les facultés de médecine et de chirurgie y sont annexées. Un conseil de santé composé de magistrats et de médecins veille à tous les cas qui intéressent la vie et la santé publiques; c'est une des parties du gouvernement les mieux administrées. Un édit récent de ce tribunal interdit l'inoculation de la petite vérole dans les villes ; il la restreint à la campagne et aux saisons du printemps et de l'automne. On s'est aperçu, en effet, dans ce pays que l'inoculation, se répandant de jour en jour, perpétue le mal qu'on prétend prévenir. La visite dont M. le comte de Falkenstein (2) a honoré M. Haller à son passage à Berne, avait en grande partie la matière médicale pour objet. Elle fait également honneur à l'un et à l'autre.

Le droit de vendre des remèdes est encore un privilége des citoyens. Les pharmacies de la ville appartiennent à des familles qui en tirent de très beaux revenus. Elles sont soumises à l'inspection de la Faculté et fournissent à tour, d'année en année, les hôpitaux publics.

Tous les métiers sont incorporés dans des *maîtrises ;* il n'est permis de vendre des souliers, des chapeaux, etc., qu'avec leur permission. Ces sortes de gênes n'empêchent jamais la contrebande et nuisent à l'industrie. Les bouchers forment à Berne une corporation très considérable et jouissent de grands priviléges. Ils ont entre autres le droit de rétraction sur les marchés ; mais le prix

(1) Du temps de l'empereur Rodolphe Ier, une communauté de religieuses établie jusqu'alors dans une petite île de l'Aar, transporta son couvent dans l'endroit où est maintenant cet hôpital. De là son nom.

(2) C'est le nom que l'empereur Joseph II prenait dans ses voyages.

Digitized by Google

de la viande est taxé par le gouvernement ; il paraît singulier que dans un pays où le prix de toutes les denrées est libre, celle-ci soit la seule assujettie. Dans les temps de la cherté des blés, en 1770 et 1771, le gouvernement travailla à régler les profits des boulangers qui composent de même une maîtrise. On publia un réglement pour les meûniers, un autre pour les boulangers ; on établit une proportion entre leur gain et le prix de la denrée. Mais tous ces réglements n'ont pu empêcher le cours naturel des choses : les hommes n'ont pas le temps de calculer si juste leurs besoins journaliers. On s'occupa dans le même temps du prix des blés, on permit l'entrée des grains étrangers sans fixer le prix, et cette liberté d'importation, accompagnée de la défense d'exporter les blés du pays, fut accompagnée de la résolution de faire de grands achats pour le gouvernement. Il en coûta de grandes sommes ; la crainte de la disette fit plus de mal que la cherté. Le prix du boisseau de froment, du poids de vingt livres, monta à six livres, argent de France, prix dont on n'avait pas eu d'exemple. Le pays fut surchargé de blés étrangers. Ne semble-t-il pas que le meilleur des réglements serait de fixer un prix, qui devrait être le baromètre de l'exportation et de l'importation ? Dans ce pays, quarante-cinq sols de France ou trente sols de Berne sont à-peu-près le prix moyen au-dessous duquel la denrée ne paie plus la culture, et au-dessus duquel le public est en souffrance. Aujourd'hui, l'importation des grains étrangers reste permise, quoique le prix soit déjà au-dessous de ce taux.

Le *Grenier public* de Berne est un des plus beaux bâtiments de la ville. Les caves voûtées qui sont dans les souterrains servent à garder des provisions de vin considérables. Il faut observer ici que le système de la république de Berne est de payer la plus grande partie des bénéfices et des charges publiques en denrées beaucoup plus qu'en argent. Cela me paraît fort sage : car l'homme vit toujours à-peu-près de la même quantité de denrées, tandis que la valeur relative de l'argent monnayé est sujet à de grandes variations : cent livres numéraires suffisaient autrefois à la dépense annuelle d'une maison. Aujourd'hui, pour les mêmes usages, il en faudrait plus du double. C'est en pensions de cette espèce qu'une grande partie des revenus de la république en blé et en vin sont annuellement employés. C'est une grande famille, dont l'Etat est le père et qui nourrit ses enfants, qui sont les citoyens.

Digitized by Google

V. ÉGLISE FRANÇAISE.

L'*Eglise française*, autrefois des Dominicains ou des frères prêcheurs dont elle porte encore le nom, n'a de remarquable que son histoire. Elle fut bâtie en 1265, lorsque ces religieux s'établirent à Berne. On y voit encore dans le mur, du côté du nord, une ouverture qui répondait à l'image de la Vierge. Les Dominicains soutenaient la conception maculée de la mère de Notre Seigneur contre les cordeliers qui enseignaient le contraire. Cette dispute théologique engagea les premiers à établir dans leur Eglise une fabrique de miracles. Ils se servirent pour cela de la simplicité d'un garçon tailleur de Zurzach en Suisse, nommé *Jezer*, nouvellement reçu dans leur ordre. Ils commencèrent par l'effrayer la nuit dans sa cellule. Tantôt l'un des moines lui apparaissait sous la figure d'un spectre épouvantable, suivi de quatre chiens, et se donnait pour une âme en purgatoire; tantôt c'était la sainte Vierge, tantôt sainte Barbe qui lui révélait que la mère de Jésus avait été conçue en péché. Ils s'avisèrent aussi de faire teindre des hosties couleur de sang, et de faire suer des gouttes de sang à la statue de la Vierge. Jezer fut longtemps dupe de ces impostures; il se laissa enfoncer des clous dans la main par la prétendue Vierge: enfin, accablé de fatigues et de plaies, il crut reconnaître la voix du sous-prieur. L'affaire fit du bruit, et à la suite d'un très long procès, quatre moines, les principaux auteurs de la fourberie, furent brûlés vifs; après ce jugement, rendu par des juges ecclésiastiques que la cour de Rome ordonna à la réquisition du magistrat, les évêques de Lausanne et de Sion, avec un commissaire du pape, Achille de Grassis, évêque de Castello, depuis cardinal, se rendirent à Berne à cet effet. Les annales de Stettler rapportent ces mots naïfs du commissaire qui font en même temps connaître la latinité des prélats de ce temps: *Hi fratres, toti quanti, sunt poltroni et ecclesiæ sanctæ devoratores.* On prétend qu'il dit cela à l'évêque de Lausanne. Jezer, qui avait varié dans ses dépositions, tantôt dupe, tantôt fripon, fut condamné à périr du dernier supplice, mais il s'échappa de sa prison. Malgré cette scandaleuse histoire, l'Ordre eut assez de crédit pour empêcher la suppression du couvent. La procédure coûta 8,000 florins d'or, somme prodigieuse pour ce temps. Cette affaire

Digitized by Google

dura de 1507 à 1509 et commença à disposer les Bernois à quitter la religion de Rome.

Cette église sert aujourd'hui au culte public en langue française: ce culte y fut établi en 1623, à la réquisition de M. le comte de la Suze, de la maison de Champagne, qui dans ce temps était commandant en chef de tout le militaire du canton de Berne; il était protestant et s'intéressait aux réfugiés français. Le chœur de cette église étant devenu inutile, on y a construit des greniers, et l'étage supérieur a été converti en salle de concert; depuis quelques années, des jeunes gens y ont établi un petit théâtre de société et y ont joué des comédies et des opéras-comiques. Voilà le sort des choses de ce monde! Mais la comédie française vaut mieux que les apparitions des moines. Ce qui achève de rendre tout ceci bizarre, c'est qu'à Berne on ait défendu les spectacles profanes dans un hôtel bâti exprès pour cela, et qu'on les tolère dans les murs d'une église.

Ce fut dans le couvent des frères prêcheurs qu'on logea en 1414 l'empereur Sigismond, qui s'arrêta plusieurs jours à Berne en revenant d'Italie. Les détails des honneurs qu'on lui rendit sont très singuliers et caractérisent l'esprit de ce temps. On peut les lire dans Justinger et dans Stettler.

VI. ANCIEN FOSSÉ. — PRISON. — INSTRUCTION CRIMINELLE. — CONSISTOIRE. — ARSENAL.

Autrefois la ville de Berne se terminait à la Tour de l'Horloge; un fossé fermait la ville dans sa largeur qui n'est que d'environ 100 toises, et en formait une île parfaite entourée par l'Aar. Les annalistes nous disent qu'en 1228, un comte de Savoie, dont Berne avait fait son protecteur, continua de la bâtir, et que ce fut sous ses ordres que cette ville fut prolongée jusqu'à la tour des prisons, d'où la rue porte le nom de *Neustadt* (ville neuve). On ne trouve pas assez de lumière dans les monuments historiques pour comprendre quelle espèce de protection ce comte de Savoie exerçait sur Berne; mais il est très vraisemblable, qu'entourée de voisins jaloux, cette ville chercha l'appui d'un prince qui avait des prétentions sur une partie de la Suisse occidentale. Cette tour et quelques logements contigus servent de demeure aux prisonniers. Les

Digitized by Google

accusés y sont interrogés par le greffier de ville et par le *grand sautier* qui est à la fois juge de paix, lieutenant de police et lieutenant criminel. Ces deux magistratures sont départies par le sort, de quatre ans en quatre ans, à des membres du grand conseil. On remet ainsi au hasard l'emploi difficile et dangereux de découvrir la vérité dans des cas dont dépend la vie d'un homme.

La *question* n'est pas encore abolie à Berne, malgré les lumières qui se sont répandues jusqu'en Suisse depuis quelque temps. Ce funeste moyen d'arracher des aveux, qui a fait périr tant d'innocents et échapper tant de coupables, est d'autant plus dangereux ici que Berne n'a point de lois criminelles.

Les causes de divorce et les délits contre les mœurs sont jugés par un *Consistoire*, composé de magistrats et des deux premiers ecclésiastiques de la capitale : l'origine de ce tribunal remonte à la Réformation. Les lois relatives aux mœurs sont un peu moins sévères qu'elles ne l'étaient sous l'édit de 1661. On lit cependant encore chaque année, au mois de mai, un édit imprimé semblable à celui-là, qui range les délits dans l'ordre des dix commandements : quoiqu'il ne porte que le titre d'*admonition contre les péchés régnants*, c'est véritablement un édit civil où l'on trouve entre autres la loi contre les duels. Dans l'édit de 1661, on fit rentrer dans le VIIe commandement, qui condamne l'adultère, la défense *de l'ivrognerie, de la danse, du luxe des habits et du tabac*. Dans la classe du larcin défendu par le VIIIe commandement, on trouve la défense du jeu, « étant, dit l'édit, un subtil » moyen et désir d'avoir le bien d'autrui, et par ainsi du nombre » des espèces de larcin. » Quant au tabac, voici comment l'édit en parle : « L'usage du tabac étant depuis peu d'années parvenu si » ordinaire et commun, que toutes sortes de personnes en fument » par excès, qui est nuisible en bien et santé de corps et d'esprit. » voire préjudiciable à la vie, etc. »

L'*Arsenal* de Berne est assez remarquable par son artillerie qui a été presque entièrement refondue depuis environ trente ans par les soins du sieur Moriz, artiste habile, dont la famille est connue dans les arsenaux de France. On voit dans une des salles de celui de Berne une grande pièce d'artillerie achetée à Nuremberg en 1413, et que les Bernois employèrent deux ans après au siége de Baden. Ce fut la première fois que les Suisses firent usage d'artillerie. On y remarque aussi quelques petites pièces de campagne

Digitized by Google

ou couleuvrines, prises à la bataille de Morat, et un amas considérable de casques, de cuirasses, de haches-d'armes, de massues garnies de clous de fer, monuments inutiles et glorieux des anciennes victoires des Suisses. On montre encore aux voyageurs une grande quantité de cordes qui, selon la tradition reçue, furent trouvées dans le camp de Charles-le-Hardi devant Grandson, et que ce prince avait prises avec lui pour pendre les prisonniers qu'il comptait faire. Cette tradition n'est sans doute qu'un conte, fondé sur l'idée qu'on s'était faite de l'ame sanguinaire et implacable du duc de Bourgogne. J'ai trouvé dans nos chroniqueurs plusieurs traits semblables, qui prouvent l'effet des préjugés. Ainsi Stettler dit dans son Histoire, que le duc avait fait broder sur ses drapeaux des flammes et des pierres à fusil pour marquer à quel point il était enflammé contre les Suisses. Ces symboles menaçants n'étaient autre chose que les attributs de l'ordre de la Toison-d'or, fondé par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Ils se trouvent également sur les beaux tapis pris à Grandson et déposés actuellement à la bibliothèque. On voit encore dans les salles de l'arsenal quelques figures de bois grossièrement taillées, armées de pied en cap et tenant de grandes hallebardes ; on les fait passer pour les effigies et les armures du duc de Zæhringen, fondateur de Berne, et de Jean de Bubenberg qui conduisait cette entreprise sous les ordres du duc, et dont la famille a longtemps occupé les premières dignités de la république ; à l'extinction des Bubenberg, les d'Erlach leur ont succédé dans leurs biens.

VII. CIMETIÈRES. — COLLÉGES.

Entre l'arsenal et l'église des dominicains, est un grand cimetière où l'on enterre actuellement la plupart des personnes de rang. Il y a un second cimetière placé entre les trois bâtiments qui forment les colléges et la bibliothèque. C'est certainement un reste de barbarie de loger ainsi les morts au milieu des vivants ; les processions publiques, usitées aux enterrements, sont plus barbares encore : il est bien dur de suivre, sous les yeux d'une ville entière, le cercueil qui renferme ce qu'on a le plus chéri.

Les deux colléges ont été construits à la place du couvent et de l'église des cordeliers. Dans l'un, les écoliers apprennent pendant

Digitized by Google

sept années les éléments des langues et des sciences, après quoi ils sont reçus étudiants. Ordinairement ces sept années ne suffisent pas même à apprendre le latin : on n'y fait pas assez usage de la méthode des Anglais qui ont soin d'orner la mémoire des jeunes gens de poésies d'Horace, de Virgile et d'Homère. J'ai connu un des plus grands seigneurs de l'Angleterre, âgé de 50 ans, qui, à la vue d'un tableau représentant l'enlèvement d'Europe, se mit à réciter une épigramme de l'Anthologie grecque, dont il se souvenait depuis le collége.

Après ces sept années vient le *cours académique :* le plan d'études qu'on y suit ne semble propre qu'à former des ecclésiastiques : aussi ne voit-on guères d'autres étudiants fréquenter ces leçons. On passe deux années en Eloquence, deux années en Philosophie, et six années en Théologie. Pendant les deux premières années, qu'on a mal à-propos désignées par le mot d'Eloquence, on explique aux étudiants quelques passages de Tite-Live ou d'un autre auteur latin ; le professeur établi pour cette classe y ajoute quelques leçons d'Histoire qui ne méritent pas qu'on en parle. Les éléments de la logique, enseignés avec toute la pesanteur de la méthode allemande et suivis de quelques définitions métaphysiques, constituent le cours auquel on a donné le beau nom de Philosophie. La Physique et l'Histoire naturelle sont presque entièrement abandonnées : un professeur en Mathématiques, chargé de la Physique expérimentale, n'a d'autres auditeurs que quelques étudiants destinés à l'état ecclésiastique, et que l'on oblige, sous peine d'amende, à fréquenter ses leçons. L'étude de la Jurisprudence est fort négligée.

Le grand collége, auquel on a joint une bibliothèque publique, sert en même temps de logement à un des professeurs, ainsi qu'à vingt pensionnaires qui sont obligés de faire les fonctions des prédicateurs de la ville, lorsque ceux-ci sont malades ; ils sont nourris aux frais de l'Etat. Le petit collége renferme un certain nombre de pensionnaires d'un ordre inférieur, qui se vouent au clergé. Ces institutions doivent leur origine à des fondations pieuses.

Le grand collége porte encore le nom de cloître, et conserve une partie de sa première forme. On en a agrandi successivement les logements. La bibliothèque publique a été bâtie sur une des ailes, et l'on vient d'y ajouter une belle galerie qui a le défaut de ne re-

Digitized by Google

cevoir de jour que du côté du cimetière : aspect triste, autant que le coup-d'œil de l'ancienne bibliothèque est beau. On découvre au midi la chaîne des glaciers, la rivière et les plaines situées vis-à-vis de la ville. Ce fut dans ces plaines que l'empereur Rodolphe campa jadis avec une armée et assiégea Berne; il fut repoussé avec perte. Les historiens suisses prétendent que ce prince fit cette expédition en faveur des Juifs, que les Bernois venaient de chasser de leur ville. Ce n'était sans doute qu'un prétexte de la part de ce prince ambitieux qui, du chef de sa mère, sœur du dernier comte de Kybourg, possédait déjà une grande partie de la Suisse, et avait peut-être formé le projet d'étendre encore davantage sa domination dans ces contrées.

La bibliothèque fut primitivement composée des débris de celles des couvents de Berne et de Thorberg. Elle n'était que peu de chose jusqu'à l'année 1628, où Jacques Graviset, seigneur de Liebeck, citoyen de Berne, donna gratuitement, et sous la seule condition que son présent serait toujours à l'usage du public, les livres et les manuscrits de Jacques Bongars, son ami, qui les lui avait laissés par testament en 1613. Bongars est célèbre par ses écrits et par les ambassades que Henri IV lui confia. Graviset était lui-même homme d'esprit et savant. On a de lui un petit ouvrage satyrique en forme de voyage, écrit en allemand et peu connu des étrangers : ce livre qui porte le titre de *Heutelia*, anagramme de *Helvetia*, contient des critiques assez sévères des défauts du gouvernement de Berne, qui ont été réformés depuis. Il parut en 1658. La tolérance avec laquelle on laissa passer cet ouvrage sans aucune censure, fait honneur à ce siècle-là. Peut-être ce livre contribua-t-il à la réforme de plusieurs abus. La bibliothèque de Berne a été considérablement augmentée depuis ce temps par des présents et par l'argent que le gouvernement lui a alloué. On l'a agrandie, il y a quelques années, par une galerie où sont exposés les portraits des avoyers de Berne; on y chercherait plutôt ceux des savants. Celui de feu M. Haller et celui d'André Morel, célèbre antiquaire, sont les seuls de cette classe à qui l'on ait fait cet honneur. André Morel avait reçu de la nature, avec la passion de l'étude des médailles, un talent extraordinaire pour le dessin : il était en état de dessiner de mémoire les têtes de tous les empereurs romains. Louis XIV lui confia la garde de ses médailles. Il eut le malheur de déplaire à M. de Louvois qui voulait qu'il se fît catholique, et fut

Digitized by Google

mis deux fois à la Bastille, d'où il ne sortit qu'en 1691 par l'intercession de l'Etat de Berne [1]).

VIII. ANTIQUITÉS ROMAINES. — MÉDAILLES.

Les quelques antiquités romaines que l'on voit à la bibliothèque ont été déterrées dans divers endroits du canton. Addison a parlé, dans son voyage de Suisse et d'Italie, d'un bas-relief en bronze d'un bon style, découvert en 1624 à Vidy et conservé aujourd'hui dans la collection publique. Outre quelques autres petites figures représentant les Lares et quelques vieux ustensiles, on voit une tête en bronze, trouvée aussi à Vidy, et qui paraît être le buste de Constantin-le-Grand. Un petit groupe de bronze, déterré à Muri, mérite aussi d'être remarqué. On peut voir dans les *Délices de la Suisse* une détestable gravure de ces deux pièces; la seconde est désignée assez obscurément comme représentant *deux satyres trouvés dans le voisinage de Berne.*

Quoique la bizarrerie des artistes ait souvent donné la torture aux savants, nous hasarderons, au risque de nous tromper, une conjecture sur ce bronze. Les mythologues ne nous ont rien dit de satyres femelles; qu'a pu donc signifier celle du cabinet de Berne? La figure principale tient dans sa main droite une coupe, et embrasse de la gauche un petit satyre enfant qui tient sur sa main un oiseau; la conque marine, qui était au pied de ce groupe, paraît n'être qu'un accessoire. Je crois que ce groupe représente des dieux Lares, protecteurs des campagnes des environs ou de quelque famille rustique. C'est cette classe de divinités que Virgile invoque à la tête de ses Géorgiques.

> Et vos, agrestum præsentia numina, Fauni,
> Ferte simul Faunique pedem, Dryadesque puellae.
> Munera vestra cano.

Le sculpteur avait-il voulu faire allusion en même temps à la jolie

(1) Nous avons retranché ici plusieurs pages dans lesquelles Sinner énumère et décrit quelques-uns des livres et des manuscrits les plus remarquables de la bibliothèque de Berne : ces détails se trouvent déjà dans trois autres ouvrages de notre auteur, savoir : *Bibliothecæ Bernensis librorum Typis editorum Catologus. Bernæ*, 1764. 2 *vol.* — *Catalogus codicum mss.*, *etc.* — *Extraits de quelques poésies des XIIe, XIIIe et XIVe siècles.*

Digitized by Google

fable chantée par Ovide, et d'après laquelle Picus, fils de Saturne et père de Faune, aurait été changé en pivert par la colère de Circé, dont il refusa d'écouter l'amour pour rester fidèle à Canente son épouse? En ce cas, rien de plus aisé que d'expliquer notre bronze. La femme assise sera une de ces Dryades qui admiraient autrefois la beauté de Picus.

> Ille suos Dryadas Latiis in montibus ortas
> Verterat in vultus; illum fontana petebant
> Numina, Naiades.

Le petit Faune sera son fils, et le pivert, c'est Picus lui-même, ou plutôt l'oiseau qui le représentait et que l'on honorait en mémoire de lui. Picus fut le premier inventeur des augures par les oiseaux: on prétend même que le pivert dont il se servait pour cela est l'origine de la fable racontée par Ovide.

Les médailles antiques du cabinet de Berne n'ont rien d'intéressant, si ce n'est d'avoir été en partie trouvées dans le canton même, à Avenches, à Moudon, à Vidy près de Lausanne, à Windisch qui est l'ancien Vindonissa, à Kölliken près de Lenzbourg, à Culm dans le même district, etc, etc.

Il est singulier que celles que le hasard fit découvrir en 1763 près de Moudon soient toutes d'argent et des premières années d'Auguste, ou même antérieures et consulaires. Les voyageurs anglais qui demeuraient en ce temps à Lausanne, eurent connaissance de la découverte, et achetèrent une partie de ces médailles avant qu'on eût donné à Berne l'ordre de les retirer pour le cabinet, où il n'en est entré que 50 à 60 environ. Les Romains, grâce à leur usage de graver sur les monnaies les époques des consulats et les événements mémorables, ont laissé à la postérité ce subside de l'histoire sans lequel on ignorerait un grand nombre de faits intéressants. Les médailles ont surtout servi à fixer les époques des événements. Cet usage, digne d'une nation maîtresse de l'univers, honorerait encore aujourd'hui notre siècle si les souverains voulaient faire la très petite dépense de varier les coins de leurs monnaies. Au lieu de cela on frappe des médailles ordinairement d'un gros volume, incommodes par leur poids et fort chères quand elles sont en argent.

Au nombre des médailles modernes de ce cabinet est une monnaie de cuivre assez remarquable, de la grandeur d'un sol de France, frappée par ordre du pape Grégoire XIII, portant d'un

Digitized by Google

côté l'effigie du pontife, et représentant au revers le massacre de la Saint-Barthélemy avec cette légende : *Huguonotorum caedes.* Ni Néron, ni Domitien n'ont jugé à-propos de conserver à la postérité, sur des médailles, la mémoire du sang innocent qu'ils ont versé, mais l'esprit de persécution et le fanatisme religieux faisait oublier les droits de l'humanité.

Tantum relligio potuit suadere malorum!

Si les princes, disons-nous, faisaient la dépense médiocre de coins nouveaux destinés à immortaliser la construction d'un grand chemin, d'un pont ou d'un canal, la fondation d'un établissement utile, l'époque d'un bienfait accordé à la nation ou d'une victoire remportée sur les ennemis, chacun porterait dans sa poche l'histoire des règnes glorieux, et l'on contribuerait plus volontiers de son argent aux dépenses d'un souverain dont les monnaies rappelleraient à chaque instant les bienfaits.

IX. SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE.

La Société économique de Berne doit sa naissance à M. Tschiffeli, excellent citoyen, un des fondateurs de la *Société helvétique* de Schinznach.

Une invitation au public, faite par M. Tshiffeli, rassembla en 1759 un petit nombre de citoyens occupés du bien public et surtout de l'avancement de l'agriculture et des arts économiques. On ne songea d'abord qu'à proposer annuellement des prix sur quelques questions utiles; on reçut bientôt des mémoires de tous côtés. MM. les marquis de Mirabeau et de Turbilly devinrent membres correspondants de la nouvelle société qui, au bout d'une année, se trouva en état de donner au public un volume d'excellents mémoires. La source n'a pas tari jusqu'à présent. Les mémoires des premières années, imprimés seulement à un petit nombre d'exemplaires, sont devenus rares.

La réputation du grand Haller, qui fut longtemps président de cette société et qui s'est fait honneur de joindre ce titre à ses autres couronnes académiques, a contribué à la faire connaître. Elle a eu du reste des crises et des adversaires comme la plupart des institutions nouvelles, quelque utiles qu'elles soient. Certains mé-

Digitized by Google

moires et certaines questions, qui semblaient se rapporter à des objets de législation, déplurent aux gens intolérants qui ne veulent pas qu'on touche au sanctuaire des lois, même pour y porter la lumière; mais ces inquiétudes se sont calmées, et le gouvernement témoigne aujourd'hui de son bon vouloir pour la société en lui allouant des subventions, très modiques il est vrai. A mesure que sa réputation s'est accrue, elle a augmenté ses relations avec les étrangers. Il y a quelque temps qu'un inconnu l'a rendue dépositaire d'un prix qu'elle devra décerner à un mémoire sur le meilleur système de lois criminelles, relativement aux délits et aux peines; quoique ce sujet fût étranger à l'objet des travaux de la société, elle a accepté cette commission, en vertu du grand principe de l'utilité générale. Une collection de modèles et de bons livres forme jusqu'à présent toute sa richesse: elle devrait y joindre un cabinet d'histoire naturelle: mais elle manque encore d'un domicile fixe et d'un local commode pour loger ses collections. La société de Zurich est plus heureuse: elle possède une maison spacieuse, des terrains pour faire des expériences sur la végétation, et des recueils de dessins de plantes qu'elle doit à la munificence du chanoine Gessner, homme éclairé, bon citoyen et si modeste qu'il n'a pas voulu publier ses travaux, ne les trouvant pas assez achevés.

X. PEINTRES BERNOIS.

Berne n'est pas la patrie des beaux-arts. Un ciel austère semble nuire à cette délicatesse des organes et à cette sensibilité nécessaires pour produire les peintres et les sculpteurs, ainsi que les poètes. Mais sans trop nous arrêter à une observation physique qui est sujette à un grand nombre d'objections, et qui d'ailleurs peut s'appliquer à bien d'autres pays, disons que les arts se perfectionnent par l'émulation et les récompenses. Il faut honorer les artistes et surtout les payer: ce qui ne peut guères avoir lieu que dans les grands Etats, où il y a de grandes richesses, des princes aimant le faste, faisant bâtir des palais et les ornant avec magnificence, et des particuliers souvent plus opulents que les princes. Ajoutons surtout que le culte religieux de l'Eglise romaine contribue beaucoup au développement des beaux-arts. C'est la religion qui a élevé

Digitized by Google

la superbe église de Saint-Pierre; les trésors du clergé ont payé les peintres; la dévotion même a produit des chefs-d'œuvre de l'art. Un peintre qui travaille pour décorer les autels semble travailler pour le ciel, les anges et les saints. Il en est de même de la musique, l'une des parties essentielles du culte catholique, et que le culte des réformés a réduite au chant triste des Psaumes. Voilà pourquoi Berne n'a point produit de grands musiciens, et ne compte guère que deux peintres du temps passé qui méritent d'être nommés. L'un fut Joseph Heine, contemporain et disciple de Paul Véronèse. Mais il quitta sa patrie et se fixa à la cour des empereurs Rodolphe et Mathias; on ne voit pas un seul de ses ouvrages à Berne où il est né. Le second fut Joseph Werner, contemporain et imitateur de Charles Le Brun. Il travailla longtemps en miniature pour la cour de France. Sa vie se trouve dans l'Histoire des peintres suisses par Fuesli, ouvrage agréable et bien fait. Werner revint quelque temps dans sa patrie, y laissa un grand nombre de portraits et quelques tableaux peints d'une manière dure, mais d'un excellent dessin. Werner ne fut célèbre en France que comme peintre en miniature. Il dessina quelque temps des cartons pour une manufacture de tapisseries que des ouvriers français établirent à Berne après la révocation de l'édit de Nantes et qui ne s'est pas soutenue. On voit à l'hôtel-de-ville un bon tableau de lui, représentant le sujet de la calomnie par Apelle : ce tableau est moins dur que ses autres ouvrages.

Werner était d'une humeur désagréable et difficile; on conserve dans une famille de Berne le portrait d'une belle femme coupé verticalement en deux: Werner s'était engagé à faire ce portrait à un certain prix; lorsqu'il fut achevé, il exigea le double de la somme. La dame ayant refusé, le peintre lui intenta procès et fut condamné à se contenter du prix convenu. Mais cette dame, plus fière que Werner, lui envoya le paiement avec la moitié du portrait qu'elle avait coupé en deux, disant qu'elle ne voulait pas abuser de la sentence rendue en sa faveur. Les héritiers de la dame rachetèrent dans la suite de la famille de Werner l'autre moitié du portrait. Le peintre, mécontent de sa patrie, se retira à Berlin où il fut directeur de la galerie et de l'académie de peinture de Frédéric Ier, qui protégeait les arts.

Du milieu de cette obscurité il semble qu'on voit naître depuis quelques années une aurore sur l'horizon de Berne. Une école de

Digitized by Google

dessin, qui vient d'être établie par le gouvernement, est dirigée par un excellent artiste, sculpteur et peintre. Le gouvernement a accordé des secours et des récompenses à plusieurs jeunes gens qui se sont voués à la peinture. Dans ce nombre on doit distinguer le sieur Freudenberg, connu à Paris par ses jolis tableaux, qui ont été gravés, et qui contiennent les détails agréables de la vie et de la toilette d'une jolie femme de Paris. M. Freudenberg continue de faire graver de petits tableaux où il a représenté le costume des villageois. Il réunit le talent de dessiner les figures avec l'art de composer des paysages gracieux.

Le sieur Aberli, qui vit à Berne depuis près de trente ans, est originaire de Winterthour, au canton de Zurich. Il est assez connu par ses vues gravées et coloriées des glaciers et de quelques autres sites du canton de Berne, ouvrages que les étrangers enlèvent avec empressement. La nature avait destiné cet artiste à imiter ses beautés; il est né pour le paysage. Le besoin de gagner de l'argent l'avait fait peintre de portraits; mais depuis qu'il peut se livrer à l'impulsion de son génie, il a quitté son premier genre.

Nous parlerons ici d'un troisième artiste, le sieur Dunker, Poméranien, qui s'est établi à Berne depuis quelques années. Il a gravé à Paris les tableaux du cabinet de M. le duc de Choiseul. Son crayon est charmant; il joint à un talent exquis pour le paysage une imagination féconde. C'est à ces deux artistes que le public doit les ornements d'une édition des *Nouvelles de la reine de Navarre*, dont la gravure a été confiée aux soins des meilleurs graveurs de Paris. Les trois artistes dont nous venons de parler auraient dû être chargés d'exécuter les dessins des *Tableaux pittoresques de la Suisse;* ils y auraient porté des talents distingués, joints à la connaissance du pays si nécessaire pour exécuter de pareils sujets.

Le sieur Aberli s'est formé un assez joli cabinet de tableaux flamands et allemands; on voit chez lui quelques-uns de ses propres paysages qui méritent d'être remarqués. son pinceau est frais et transparent. On voit encore de bons tableaux chez MM. Fischer de Wangen, directeurs généraux des postes. L'aîné possède un portrait de Rembrant peint par lui-même, et deux très-jolis tableaux de Péters représentant des fêtes champêtres; son frère possède une marine d'Italie par Vernet, de son premier temps, un très-beau paysage de Roland-Savery, une marine de Bachhuysen,

Digitized by Google

deux Watteau, un chimiste peint par David Téniers, et plusieurs autres tableaux de prix, dont le plus précieux est une foire hollandaise riche en figures, peinte par Adrien Van Ostade, tableau de la plus grande fraîcheur.

Si l'on voit peu de tableaux à Berne, il faut excepter les portraits dont toutes les maisons sont remplies. Les Bernois ont eu depuis longtemps la fantaisie de se faire peindre. Huber, peintre bâlois qui vivait à Berne au commencement de ce siècle, y a laissé un nombre prodigieux de portraits, dont quelques-uns approchent, par la beauté du coloris, des Titien et des Van-Dyck. Huber avait étudié à Rome et entendait parfaitement son art. Aujourd'hui c'est le sieur Handmann, bâlois aussi, qui a pris sa place. Il vit à Berne depuis vingt-cinq ans. On doit rendre justice à son talent : ses portraits sont vrais et pleins de vigueur. On en voit presque autant que de ceux de Huber, ce qui n'empêche pas que deux ou trois peintres de portraits ne trouvent continuellement à s'occuper à Berne. Il n'y a pas de petit citoyen, de mercier ou d'aubergiste qui ne veuille avoir son portrait et celui de sa femme. Cette idolâtrie de soi-même a succédé au culte des images des saints, dont le peuple décore ses murailles chez les catholiques romains. Ce qu'il y a de plus divertissant, ce sont les vieux portraits : au commencement du siècle où nous vivons on portait encore des moustaches et des barbettes. La fraise plissée et le bonnet en forme de mortier qu'on a conservés aujourd'hui aux prédicateurs, quand ils font leurs fonctions, faisaient autrefois partie du costume des magistrats de Berne, et se sont maintenus à Bâle et à Zurich. Les femmes de qualité portaient à la fin du siècle passé de grandes toques de peau d'ours, assez semblables aux bonnets de grenadiers que portent aujourd'hui les milices suisses ; elles cachaient leurs cheveux avec autant de soin qu'elles mettent aujourd'hui à les faire paraître, sans compter les subsides étrangers. Vers le commencement du siècle on adopta à Berne les grandes perruques ; les jeunes gens se piquèrent de les porter excessivement longues : cette mode avait été imitée des Français. Les barbes se sont longtemps maintenues chez le peuple de la campagne. Ce n'est que depuis environ quarante ans qu'en mettant les milices sur un pied plus moderne, on a obligé les paysans à renoncer à cet ornement du visage qui paraît aujourd'hui ridicule. Quelques peintres modernes, peu contents des modes de notre temps, y

Digitized by Google

substituent des habillements de fantaisie pour mieux faire valoir leur art. Il est étonnant que la plupart des nations aient servilement copié les modes des Français qu'ils imitent la plupart du temps sans les aimer; et c'est d'autant plus étrange, que l'habit français, celui des hommes surtout, n'est ni commode ni avantageux à la figure. On a commencé dans quelques pays à abandonner cette imitation servile : l'exemple que vient de donner le roi de Suède mériterait d'être suivi. Les républiques suisses, où l'on est continuellement occupé de réglements contre le luxe et de lois somptuaires, devraient bien songer à régler l'habillement des deux sexes, et remédier par là à un des luxes les plus ruineux : le changement des modes.

XI. NIDECK.

Nous terminerons ce que nous avions à dire de Berne, en observant que cette ville, située sur une colline que l'Aar environne en forme de presqu'île, aboutit vers son extrémité orientale à un coteau dont la base est de la même pierre de grès ou molasse si commune dans les environs. Une petite église qui porte le nom de Nideck est assise sur l'extrémité de ce coteau. Les anciennes chroniques de Berne et la charte ou bulle de l'empereur Frédéric II, attestent que le duc Berthold de Zähringen avait autrefois en cet endroit une maison ou petit château nommé *Nideck*. La langue allemande semble d'abord rendre raison de ce nom qui signifie *coin* ou *angle inférieur*, parce que, en effet, la ville et le coteau viennent ici se terminer en pointe. M. de Bochat a cru trouver l'étymologie de *Nideck* dans la langue celtique, et prétend que le mot composé *Nid-egg*, signifie une *habitation dans un coin*. Le mot anglais *egg*, qui désigne un *œuf* dont la figure se termine en pointe, vient à l'appui de cette étymologie, tant il est vrai qu'on trouve des rapports sans nombre entre les idiômes. M. Walther, savant jurisconsulte, qui a répandu beaucoup de jour sur l'histoire des commencements de Berne et les origines de ses lois, vient de proposer une conjecture ingénieuse sur le nom de *Nideck*. « Il est certain, dit-il, que les recteurs de la petite Bourgogne, c'est-à-dire les ducs de Zähringen, faisaient rendre la justice dans ce pays au nom de l'Empire. On sait par divers actes que,

Digitized by Google

longtemps après la fondation de Berne, les avoyers ou procureurs impériaux y tenaient des assises. Selon les anciens usages germaniques, on s'assemblait ordinairement pour rendre la justice auprès d'un grand chêne. La place où Berne a été bâtie était autrefois couverte d'une forêt de chênes, selon le témoignage des vieilles annales. Il est donc vraisemblable, dit-il, que *Nideck* ou *Nideich (sous le chêne)* désigne un grand chêne auprès duquel la justice s'assemblait autrefois. La charte de la ville de Berne de l'an 1218, sans parler du nom de *Nideck*, parle en ces mots d'une maison du duc de Zähringen : « *De domo etiam quam dux Berchtoldus apud vos firmavit, vobis statuendo promittimus, quod de ipsa nunquam a nobis vel a successoribus nostris aliquod damnum pateremini vel gravamen.* » Le mot *firmavit* désigne une maison forte ou château. Les annales de Berne disent que le duc en avait fait une maison de chasse ; cela peut aisément se concilier. Tous les seigneurs alors étaient chasseurs, et tout château habité par un seigneur était une maison forte selon les mœurs et les usages du temps. On voit, par les expressions dont se sert l'empereur, que ce prince, qui voulait assurer la liberté de Berne après la mort du duc de Zähringen, la tranquillise sur la maison forte de ce prince. Elle fut démolie vers l'an 1273 à la fin du grand interrègne. L'empereur Rodolphe Ier confirma la charte de Frédéric II. Ce ne fut qu'en 1494 que l'on établit une petite église à la place de l'ancienne maison ; c'est à cette paroisse qu'appartient toute la partie inférieure de la ville, ainsi que le faubourg qui borde la rivière.

Digitized by Google

NOTE.

—

Nous complétons la liste des ouvrages de J.-R. Sinner, en donnant ici les titres de ceux que nous n'avons pas eu l'occasion de citer ci-dessus, pages 4 et 29.

Rede von den italiänischen Feldzügen, gehalten vor dem äussern Stande. 1759.

Le train du monde, comédie en prose, traduite de l'anglais de Congreve, précédée d'une dissertation sur la comédie anglaise.— Lausanne, 1789. — Petit in-8° de 134 pages.

Cet opuscule ne se trouve indiqué nulle part; il a été retrouvé il y a quelques années par M. Rickly, ancien bibliothécaire de Lausanne. A en juger par le papier et l'impression, cette brochure sort de la même typographie que les *Extraits de quelques poésies des XIIe XIIIe et XIVe siècles.* Il est à présumer que ces deux écrits ont été tirés à un fort petit nombre d'exemplaires, et n'ont point été mis dans le commerce : car ils sont tous deux d'une excessive rareté.

Essai sur l'éducation publique. — Berne, 1765. — Grand in-8°

Ist es dann auch möglich, bey gegenwärtigen Umständen unter uns eine gute Unterweisung in den öffentlichen Schulen zu erhalten? Bern. 1766. In-8°.

Bibliothecæ Bernensis codicum mss. Syllabus, ex majori opere contractus. — Bernæ, 1773. — In-8°.

On a en outre de lui une *Notice sur les charbons de terre* découverts dans le canton de Berne, publiée en 1768 dans les *Mémoires de la Société économique*, et un *Eloge d'Albert Haller*, inséré dans le *Journal helvétique* en janvier 1778. On lui doit aussi une édition des *Nouvelles de la Reine de Navarre* (Berne, 1781). Enfin, il a contribué à l'édition des deux premiers livres de *Martianus Capella*, donnée à Berne en 1763 par L. Walthard.

Digitized by Google

Digitized by Google